

MAROC ET SAHARA OCCIDENTAL

Des défenseurs des droits humains comparaissent en justice

Index AI : MDE 29/009/2005

ÉFAI

**Embargo : lundi 28 novembre 2005
(00 h 01 TU)**

DÉCLARATION PUBLIQUE

Amnesty International a annoncé ce lundi 28 novembre 2005 qu'elle allait envoyer un observateur au procès de sept défenseurs des droits humains du Sahara occidental qui doit se dérouler cette semaine. Selon l'organisation, ils pourraient être des prisonniers d'opinion. Ils seront jugés en même temps que sept autres personnes poursuivies pour avoir participé à des manifestations contre la souveraineté marocaine.

C'est l'avocat tunisien Samir Ben Amor qui représentera Amnesty International lors du procès qui doit s'ouvrir devant la Cour d'appel de Laayoune le 30 novembre 2005. Cet avocat spécialisé dans la défense des droits humains a assisté en tant qu'observateur pour Amnesty International au procès du militant algérien en faveur des droits humains, Salaheddine Sidhoum, à Alger, en octobre 2003.

Actuellement incarcérés à la prison civile de Laayoune, les sept défenseurs des droits humains – Aminatou Haidar, Ali Salem Tamek, Mohamed El Moutaouakil, Houssein Lidri, Brahim Noumria, Larbi Messaoud et Hmad Hammad – ont été arrêtés entre juin et août 2005. Ils sont inculpés de participation et d'incitation à des protestations violentes, ainsi que d'appartenance à une association interdite, ce qu'ils nient entièrement. Deux d'entre eux affirment avoir été torturés au cours de leur interrogatoire.

Amnesty International s'inquiète de ce que ces sept hommes et un huitième militant, Brahim Dahane, semblent avoir été pris pour cibles en raison de leur action déterminante pour la défense des droits fondamentaux et de leurs prises de position publiques en faveur de l'autodétermination du peuple sahraoui. Très récemment, ils ont contribué pour une large part à rassembler et diffuser des informations concernant les violences commises par les forces marocaines contre des Sahraouis, dans le cadre de manifestations organisées depuis mai 2005 à Laayoune et dans plusieurs autres villes au Maroc et au Sahara occidental.

Interpellé le 30 octobre 2005, Brahim Dahane a également à répondre d'accusations liées à ses activités en faveur des droits fondamentaux. Son

affaire est toujours en cours d'instruction et il devrait comparaître en justice séparément. Amnesty International pense qu'il pourrait lui aussi être un prisonnier d'opinion.

L'organisation publie ses préoccupations et ses recommandations au sujet de ces affaires dans un nouveau rapport, intitulé [Maroc et Sahara occidental. Des défenseurs des droits humains sahraouis pris pour cible](#) (index AI : MDE 29/008/2005), que vous pouvez consulter sur le site Internet de l'organisation.

Ce rapport rend compte d'autres affaires concernant des défenseurs des droits humains sahraouis soumis à des mesures de harcèlement et d'intimidation par les forces de sécurité marocaines au cours des derniers mois. En outre, il fait état d'allégations de violations des libertés fondamentales infligées à des manifestants et mentionne notamment la mort de l'un d'entre eux dans des circonstances suspectes en octobre 2005.

Complément d'information

Au Sahara occidental, ces dernières années, les défenseurs des droits humains ont à maintes reprises été pris pour cibles en raison de leur action. Certains se sont vus interdire de se rendre à l'étranger, pour les empêcher de parler des violations des droits humains, d'autres ont été arbitrairement emprisonnés.

Depuis mai 2005, le territoire du Sahara occidental, et particulièrement la ville de Laayoune, ont été ébranlés par une vague de manifestations. Les manifestants ont la plupart du temps réclamé l'indépendance vis-à-vis du Maroc ou exprimé leur soutien au *Frente Popular para la Liberación de Saguia el Hamra y Río de Oro* (Front populaire pour la libération de la Saguia el Hamra et du Rio de Oro ou Front Polisario), qui demande la création d'un État indépendant et a instauré un gouvernement en exil autoproclamé dans les camps de réfugiés du sud-ouest de l'Algérie. Ces opinions étant inacceptables pour les autorités marocaines, celles-ci ont répondu par la manière forte, ce qui a exacerbé les tensions.

Le Sahara occidental est au cœur d'un conflit territorial entre le Maroc, qui l'a annexé de manière controversée en 1975 et proclame sa souveraineté sur ce territoire, et le Front Polisario. Les deux parties ont accepté qu'un référendum sur le futur statut du Sahara occidental soit organisé sous les auspices des Nations unies. Toutefois, il n'a cessé d'être reporté et doit toujours être mis sur pied. ●

**Pour obtenir de plus amples informations,
veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty
International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou
consulter le site <http://www.amnesty.org>**